Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe d'acteurs locaux

Communes de Thairé et de Saint-Vivien - le 18 décembre 2017 à 18h dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Étude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Membres du groupe d'acteurs locaux		
Marie-Gabrielle CHUPEAU	Maire de Thairé	Présente
Vincent DEMESTER	Maire de Saint-Vivien	Présent
Loris PAVERNE	Adjointe au maire de Thairé	Présente
Bruno ROLAND	Élu à Saint-Vivien et agriculteur	Présent
Patrick CAQUINEAU	Agriculteur	/
Vivien CHOLET	Élu à Saint-Vivien et Agriculteur	Présent
Nicolas MARECHAL	Agriculteur	/
Patrice RAULT	Exploitant agricole ayant son siège hors de la commune	/
Gérard CAQUINEAU	Représentant de l'association de chasse	/
Gilles BIBARD	Représentant de l'association de pêche	Présent
Alain DOUMERET	Représentant d'une association de protection de la nature	Présent
Philippe AREL	Randonneur	/
Yves ROUZEAU	Représentant syndicat des propriétaires forestiers	/
Olivier AUGUSTIN	Propriétaire foncier	/
Pierre BERAUD	Mémoire avant remembrement	/
Pierre Jean ALEM	Représentant ONEMA	/
Christian GRIMPRET	Représentant de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	/

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Dominique et Serge FONTENAY	Agriculteurs	/
André CHAUVEAU	Agriculteur	/
Andrée JIMENEZ	Agriculteur	/
Bruno BONNIN	Agriculteur	/
Simone BOUHIER	Agriculteur	/
Gérard PETIT	Agriculteur	/
Madeleine RICHARD	Agriculteur	/
Gérard et Bernard ROUZEAU	Agriculteur	/
Françoise VIGNERON	Agriculteur	/
Jacky VINET	Agriculteur	/
Gilles et Marinette FLORENCEAU	Agriculteur	/
Serge CHAUVEAU	Agriculteur	/
Daniel COURAUD	Agriculteur	/
Jean-Pierre BILLAUD	Agriculteur	Présent
Sylvie LOIZEAU	Conseillère municipale - Thairé	Présente
Jean-Baptiste BERAUD	Exploitant agricole	Présent
P. DOUMERET	Mairie de Thairé	Présent
S. BOURAIN	Adjoint au maire de Thairé	Présent
Autres intervenants (animation de la réunion)		
Capucine CAVAILLES	IIBSN	Excusé
Stéphane GILBERT	CDA – Sce Environnement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Thairé en date du 10 octobre 2014 et de Saint-Vivien en date du 09 octobre 2014.

Nombre de pages : 17

INTRODUCTION

Madame le Maire de la commune de Thairé et monsieur le Maire de St-Vivien accueillent le groupe d'acteurs locaux.

Stéphane GILBERT explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain en mai/juin 2015 et juin 2016 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,

- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche – 29 janvier 2015 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux – 31 mars 2015 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 06 novembre au 04 décembre 2017.
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux – 18 décembre 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Le site internet des communes de Thairé et de Saint-Vivien,
- Les panneaux lumineux,
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie et ont été réunis pour une réunion spécifique au lancement de l'inventaire.

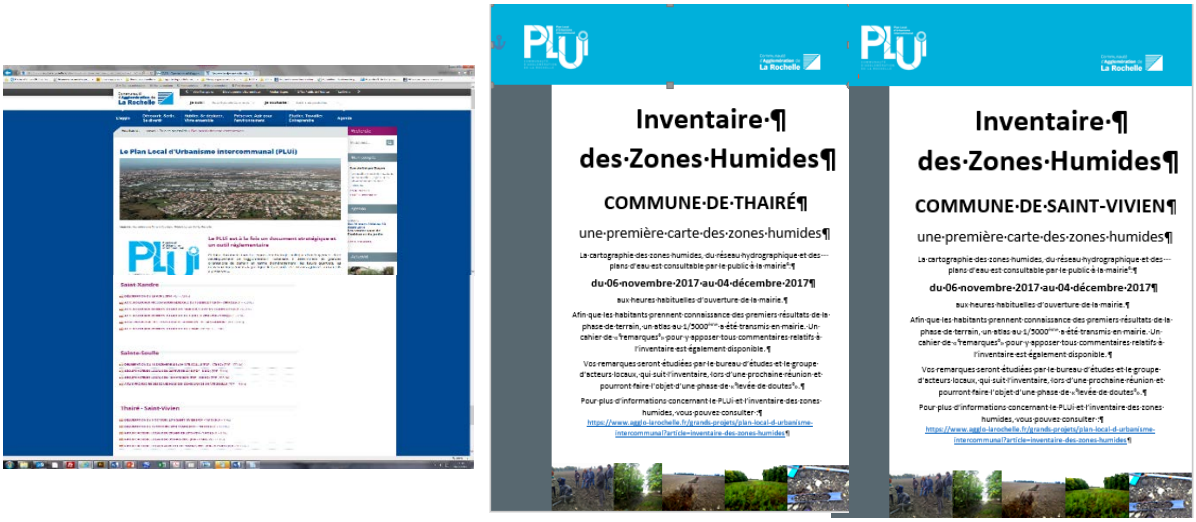

Figure 1 : Exemples d'actions de communication mises en œuvre sur la commune de Thairé et Saint-Vivien (Site Internet de la CDA de La Rochelle indiquant la réalisation d'un inventaire zone humide et affiches indiquant la mise à disposition en mairie).

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : ***http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides.***

Résultats de la consultation :

8 personnes sont venues consulter l'inventaire en mairie de Thairé. Parmi elles, 4 personnes ont formulé des remarques dont 3 demandant la suppression de zones inondables dans deux secteurs. Les

secteurs ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion. Ils sont détaillés ci-après dans l'analyse planche par planche.

A minima 3 personnes sont venues consulter l'inventaire sur la commune de Saint-Vivien. Ces trois personnes ont fait des remarques et demandé la suppression d'une zone non humide à sol hydromorphe à l'ouest de la Grange, d'une zone humide et d'une zone non humide inondable au sud de Luché.

Réalisation des inventaires :

Concernant la réalisation de l'inventaire, un des agriculteurs de Saint-Vivien a manifesté son refus de voir ses terrains expertisés. Ils ont ainsi été signalés comme non prospectés. Présent à la réunion de restitution, il intervient en signalant que selon lui l'inventaire ne sert à rien, relatant que le monde agricole a la sensation d'avoir été « roulé dans la farine pour Natura 2000 ».

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

✶ *Rappels généraux sur les zones humides*

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

✶ *Méthodologie*

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulé de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
  - Un examen de la végétation,
  - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
  - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

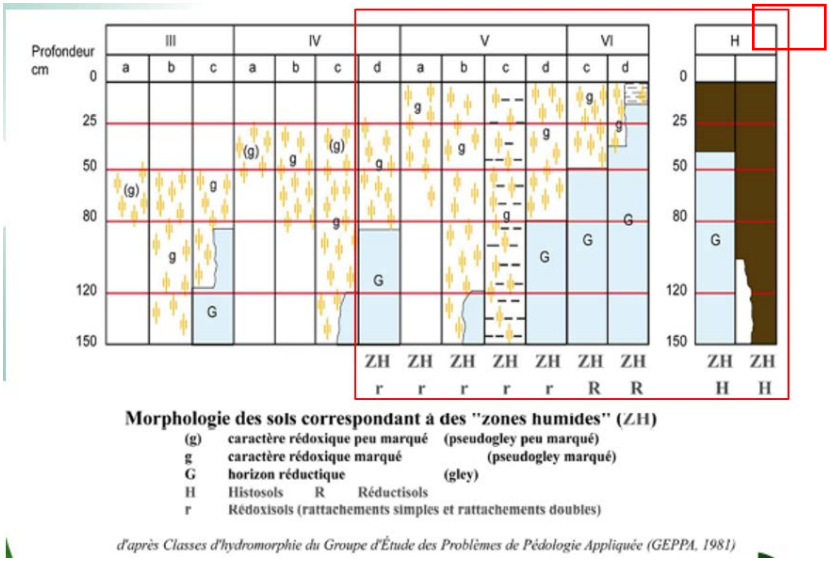

Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

★ *Définition des secteurs d'inventaire*

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, il s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 29 janvier 2015 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire. François Josse de l'IIBSN rappelle que toutes les zones ouvertes ou à ouvrir à l'urbanisation sont à vérifier.

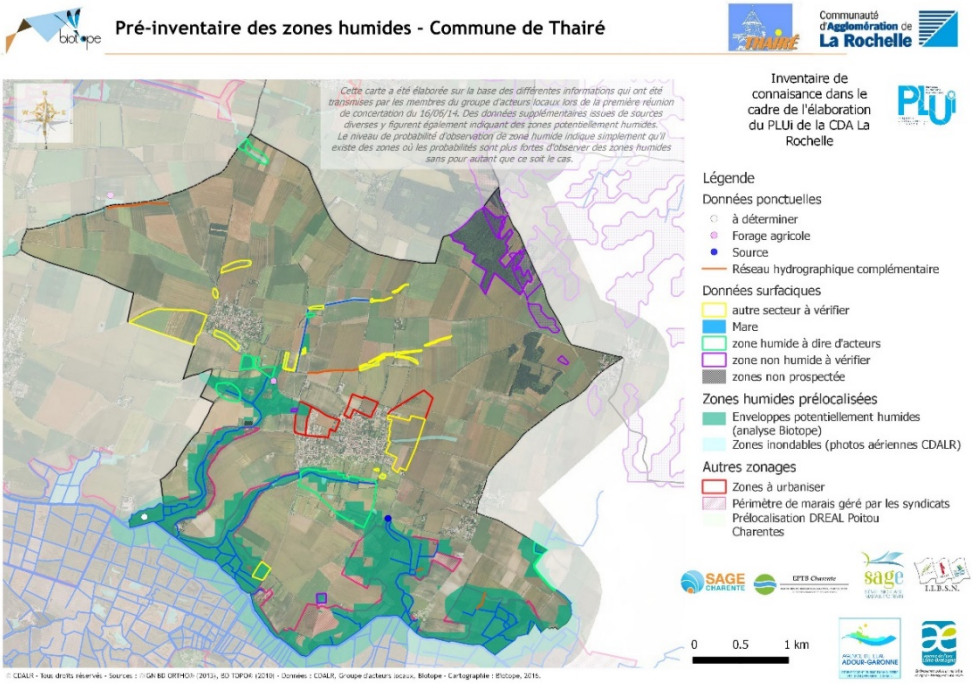

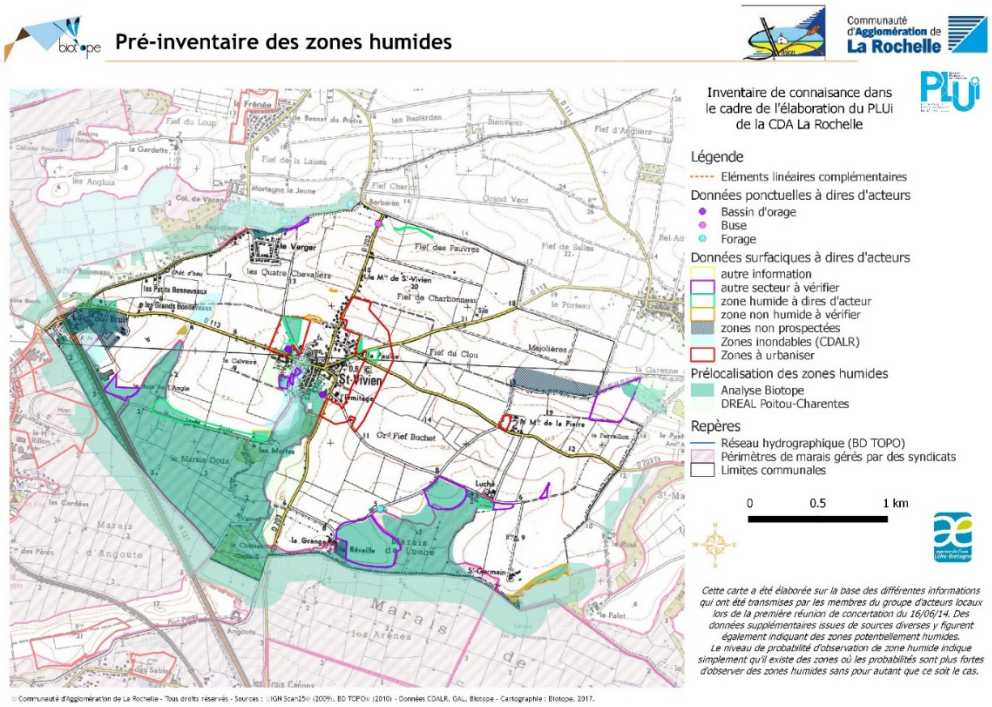

Figure 2 : Pré-inventaires des zones humides et zones non humides d'intérêt sur les communes de Thairé et Saint-Vivien (cartes élaborées à l'aide de la pré-localisation réalisée selon la méthode IISBN et complété par les dires d'acteurs)

Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Saint-Vivien et de Thairé ont été menés en octobre 2015. D'autres sessions de terrain ont été nécessaires sur la commune de Thairé. Elles ont été réalisées en février et juin 2016.

Sur la commune de Thairé, des compléments de sondages ont été réalisés en novembre 2017 suite à l'analyse de l'effort de prospection par l'IIBSN. Il n'a pas été rencontré de difficultés particulières dans la mise en œuvre de l'inventaire en dehors de quelques parcelles qu'il n'a pas été possible de prospecter (parcelles clôturées,…).

Au total, 347 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Thairé et sa périphérie ainsi que 105 sur la commune de Saint-Vivien. Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

- **COMMUNE DE THAIRE**

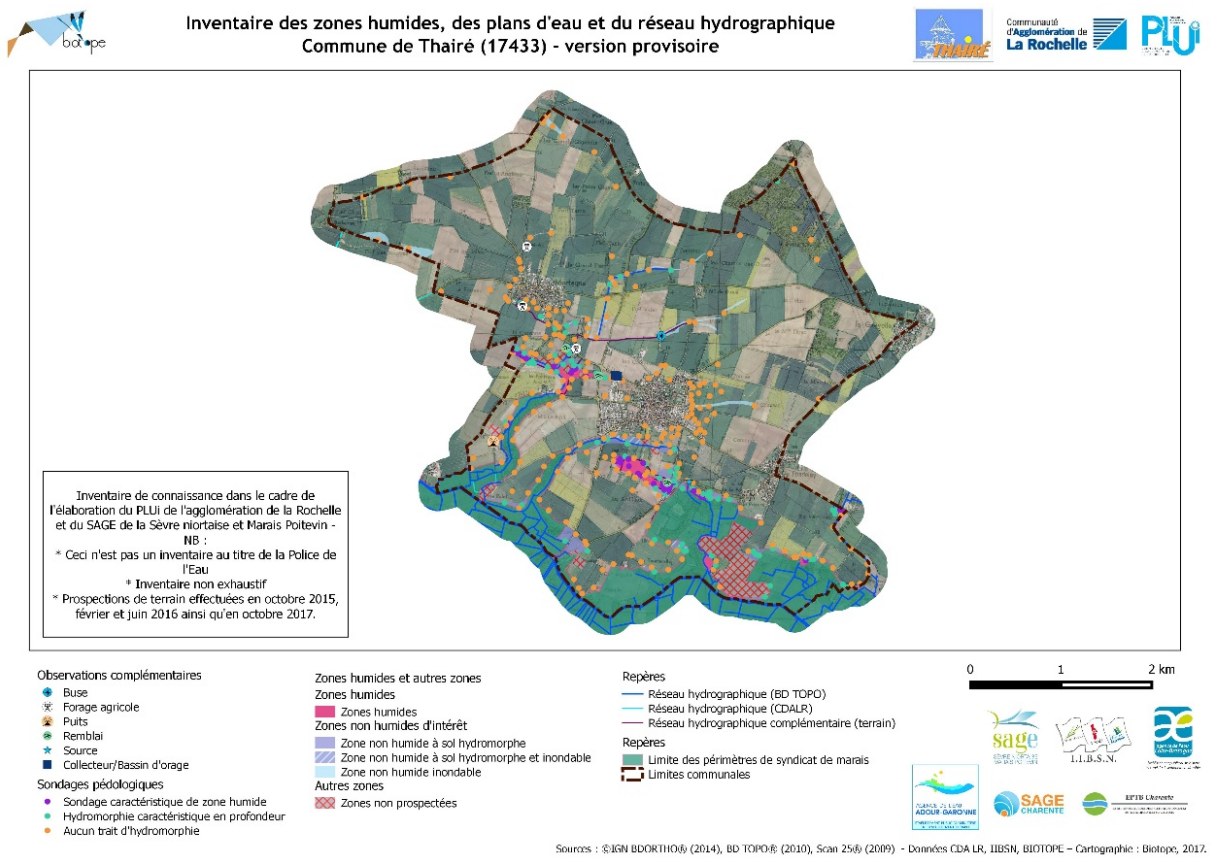

Figure 3 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Thairé

Sur la commune de Thairé, 18,18 ha de zones humides ont été identifiées en dehors des périmètres de marais gérés (Figure 3). En effet, 9,22 ha de zones humides ont été identifiées sur critère habitat (prairie humide, ripisylve, cariçaie) et 8,97 ha sur critère sol (pâture mésophile, culture, friche).

Les zones humides sont représentées à 42% par des terres agricoles cultivées, 27% par des boisements, 28% par des prairies, fourrés et enfin 3% par des habitats artificialisés (Figure 4).

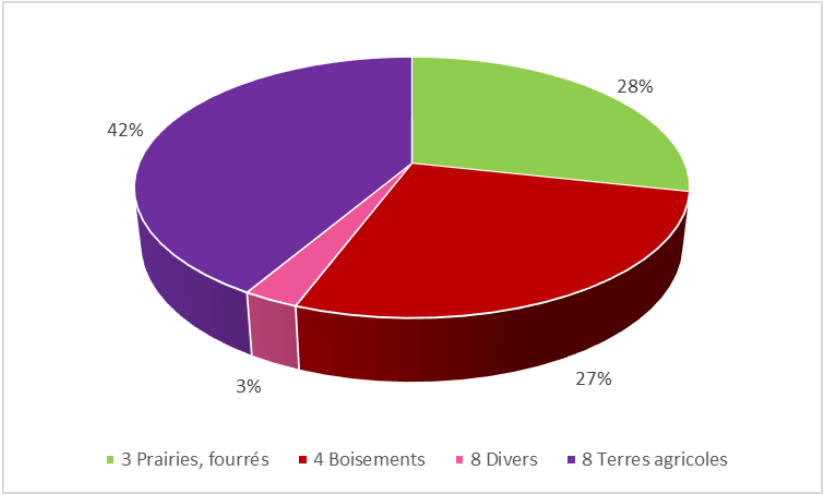

Figure 4 : Répartition des zones humides recensées en fonction des grands types d'habitats

Elles ont été principalement observées :

- dans le secteur du Pontreau à l'ouest de la commune,
- dans le secteur Les Ardilaux/Les Fougères au centre,
- ponctuellement le long du périmètre de marais au sud de la commune (figure 5).

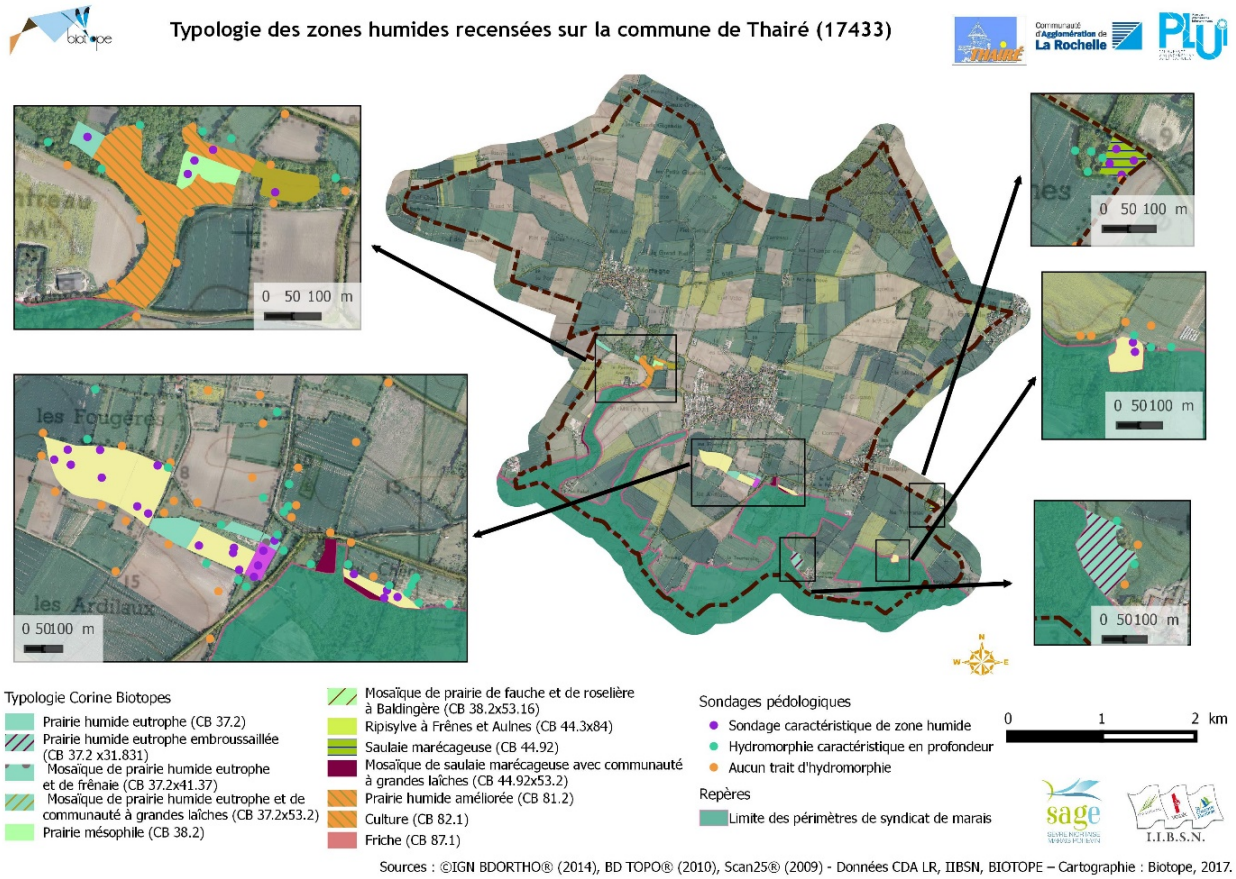

Figure 5 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Thairé.

Outre les zones humides identifiées, 15 ha de zones inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement ont été identifiés sur la commune (figure 6).

Plusieurs secteurs non humides mais présentant des traces d'hydromorphie au-delà des seuils précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 (zones dites hydromorphes) ont également été identifiées aux abords des zones humides existantes. Elles représentent une surface cumulée de 32 ha. Sont notamment concernés :

- le secteur de Pontreau à l'ouest du bourg,
- le secteur des Aridillaux/Les Fougères au sud du bourg de Thairé,
- la bordure de marais au niveau du Passage, de la Tourterelle ou au sud des Varennes.

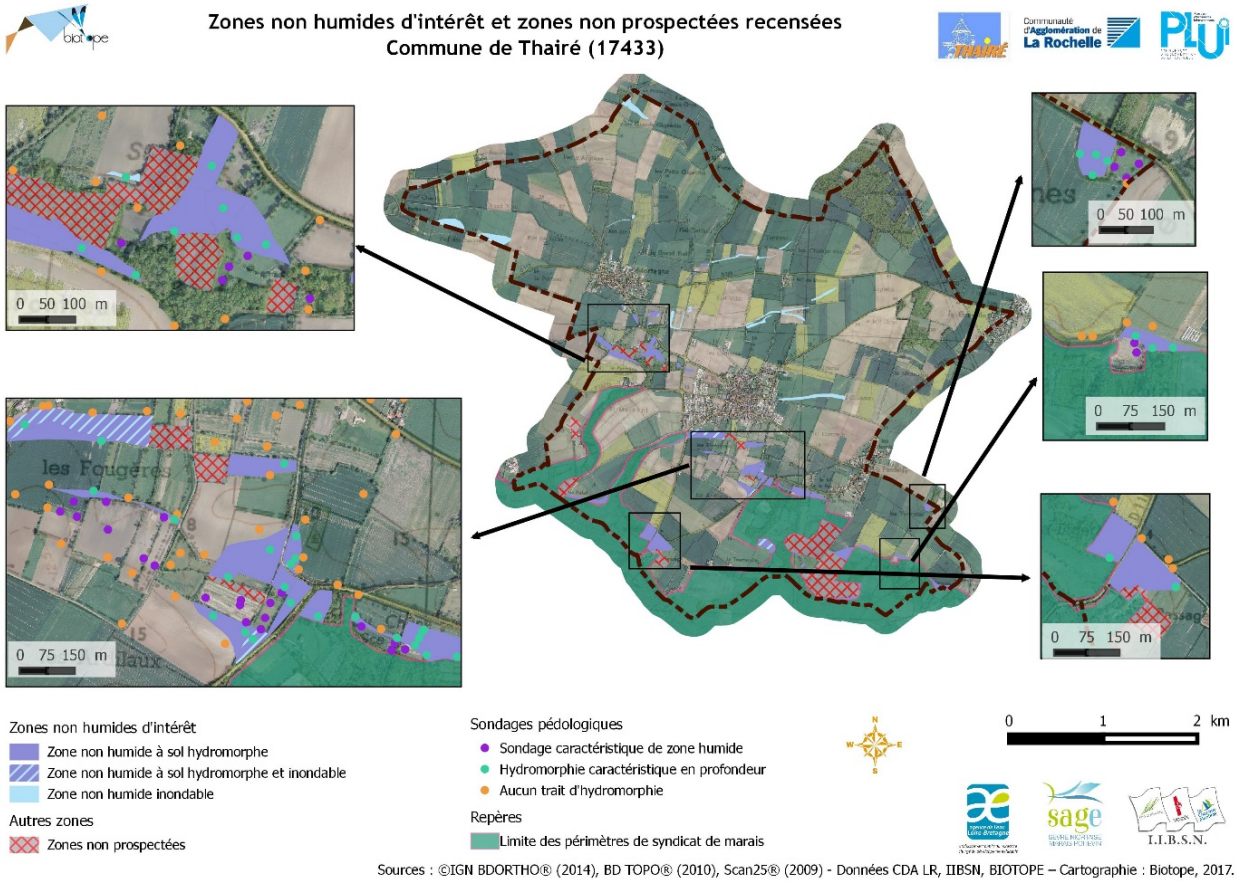

Figure 6 : Cartographie des zones non humides d'intérêt et des zones non prospectées sur la commune de Thairé.

Aucune mare ou plan d'eau n'a été recensé sur la commune en dehors du périmètre de marais géré par des associations syndicales.

4,3 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été répertoriés en complément du réseau hydrographique déjà connu principalement au sud de Mortagne, au sud des Charrons, à l'est du bourg de Thairé ainsi que dans le secteur des Fougères/Les Ardilaux (©IGN BD TOPO, ©CDA LR Hydrolin).

Plusieurs éléments ponctuels ont également été observés :

- 1 puits à l'ouest de la commune au Rosé,
- 1 source au niveau de la Fontaine du Chêne le long de la D205,
- 2 bassins d'orage le long de la D111 à l'entrée du bourg,
- 3 forages agricoles situés à Bel Air, au sud de Mortagne et le long de la D111,
- 3 zones de remblai au nord et à l'ouest de la station de pompage ainsi qu'aux Ardilaux (Figure 7).

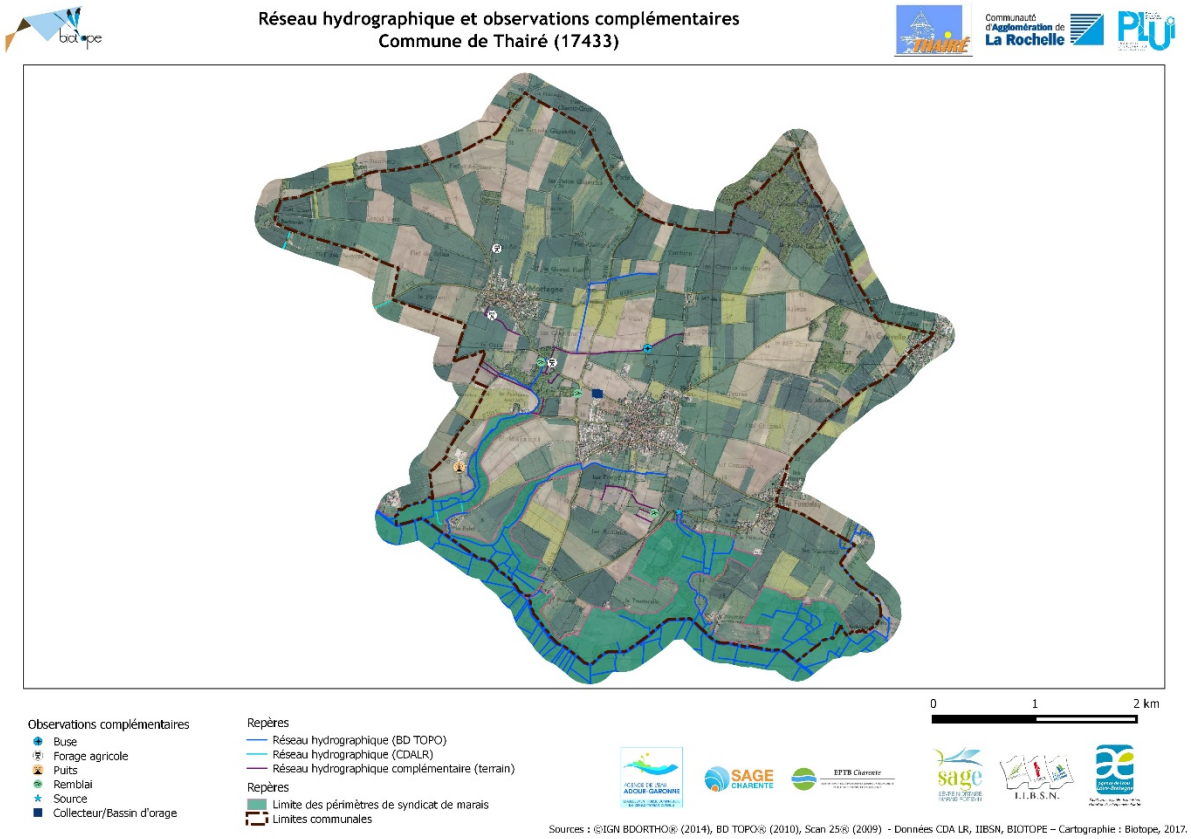

Figure 7 : Réseau hydrographique et observations complémentaires – Commune de Thairé

- **COMMUNE DE SAINT-VIVIEN**

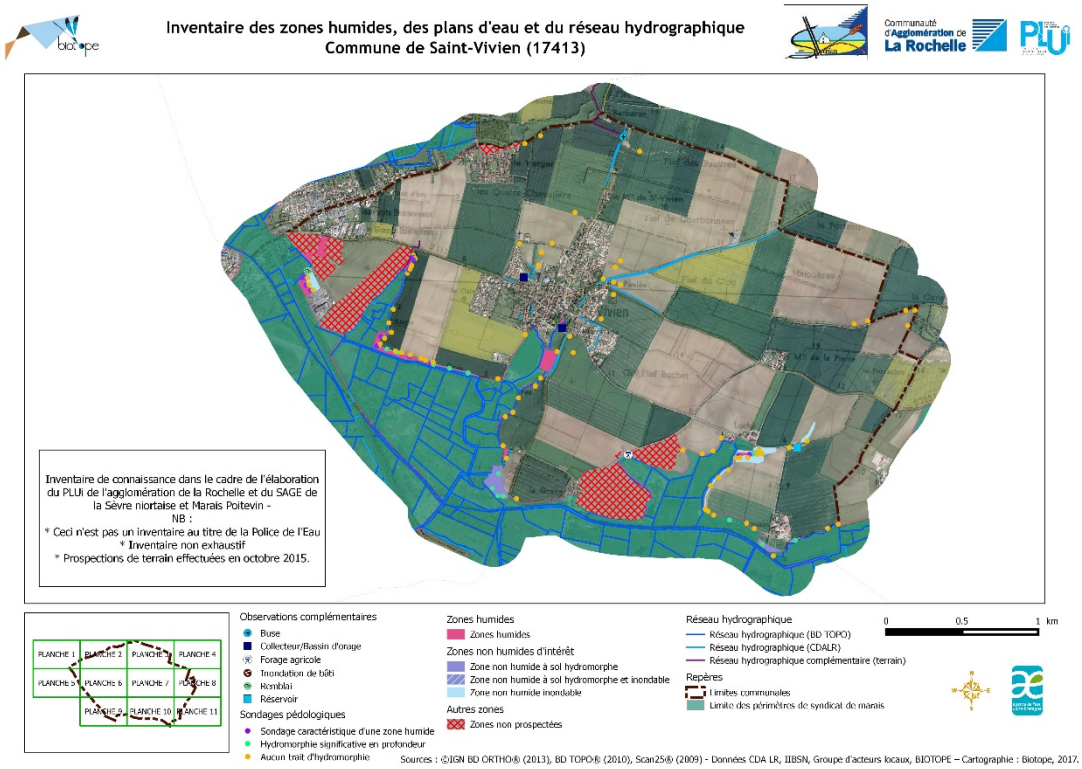

Figure 8 : Inventaire des zones humides, zones non humides et réseau hydrographique complémentaire de Saint-Vivien

Sur la commune de Saint-Vivien, 4,26 ha de zones humides ont été identifiées en dehors des périmètres de marais gérés. En effet, 3,04 ha de zones humides ont été identifiées sur critère habitat (prairie humide, lisières humides à hautes herbes, saussaie marécageuse) et 1,21 ha sur critère sol (cultures).

Les zones humides sont représentées à 41% par des prairies et fourrés, 31% par des boisements et enfin 28% par des terres agricoles (Figure 9).

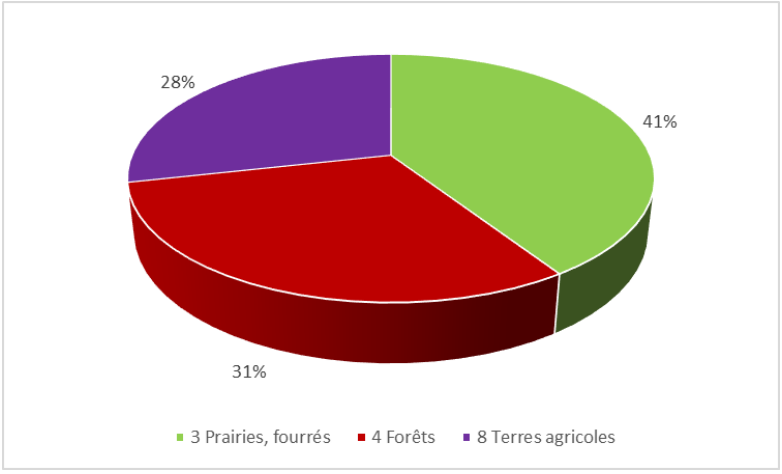

Figure 9 : Répartition des zones humides recensées en fonction des grands types d'habitats

Elles ont été principalement observées à proximité de la zone artisanale de Loin du Bruit à l'ouest de la commune, le long du périmètre de marais près du Bois de l'Angle, au sud du bourg et l'ouest des Granges (figure 10).

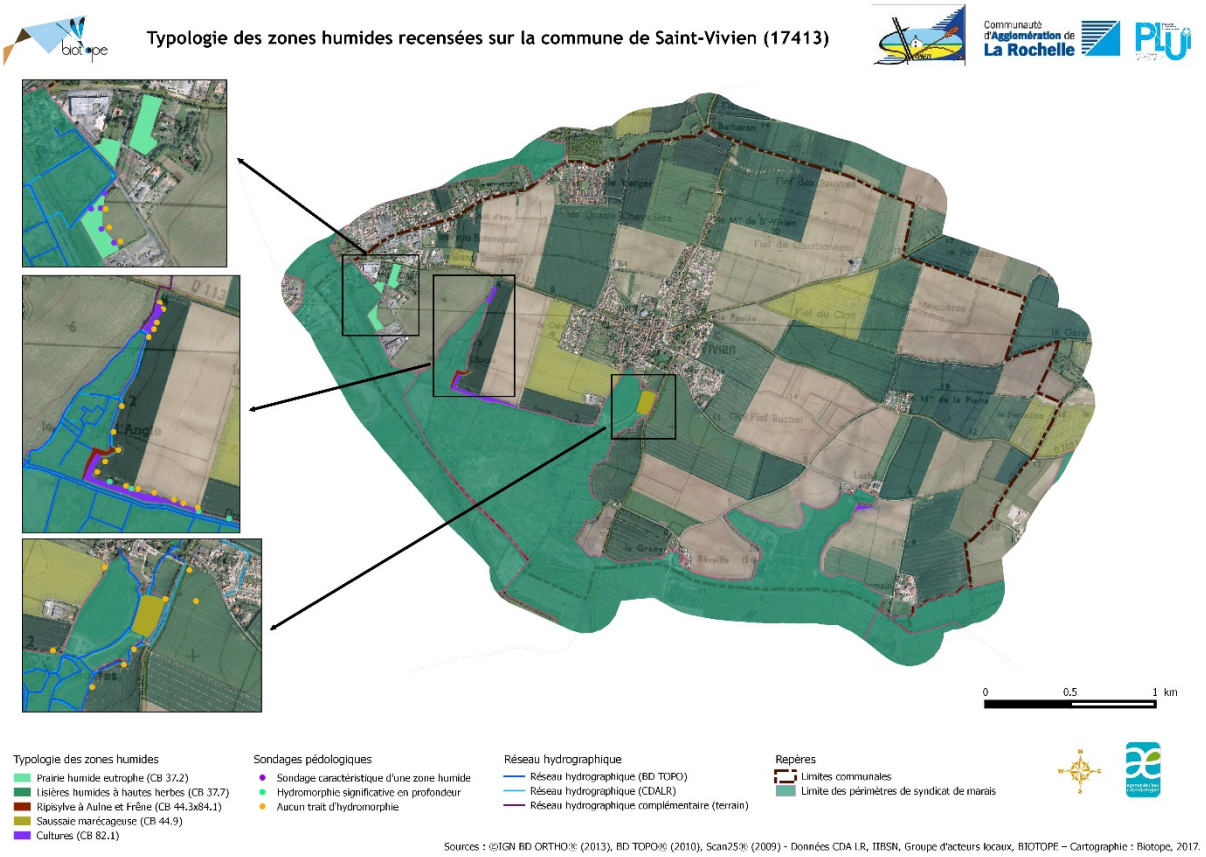

Figure 10 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Saint-Vivien.

Outre les zones humides identifiées, 3,25 ha de zones inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement ont été identifiés sur la commune (figure 11).

Plusieurs secteurs non humides mais présentant des traces d'hydromorphie au-delà des seuils précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 (zones dites hydromorphes) ont également été identifiées aux abords des zones humides existantes. Elles représentent une surface cumulée de près de 3 ha. Sont notamment concernés les abords du périmètre de marais à hauteur du Bois de l'Angle, l'ouest des Granges et le secteur de Luché.

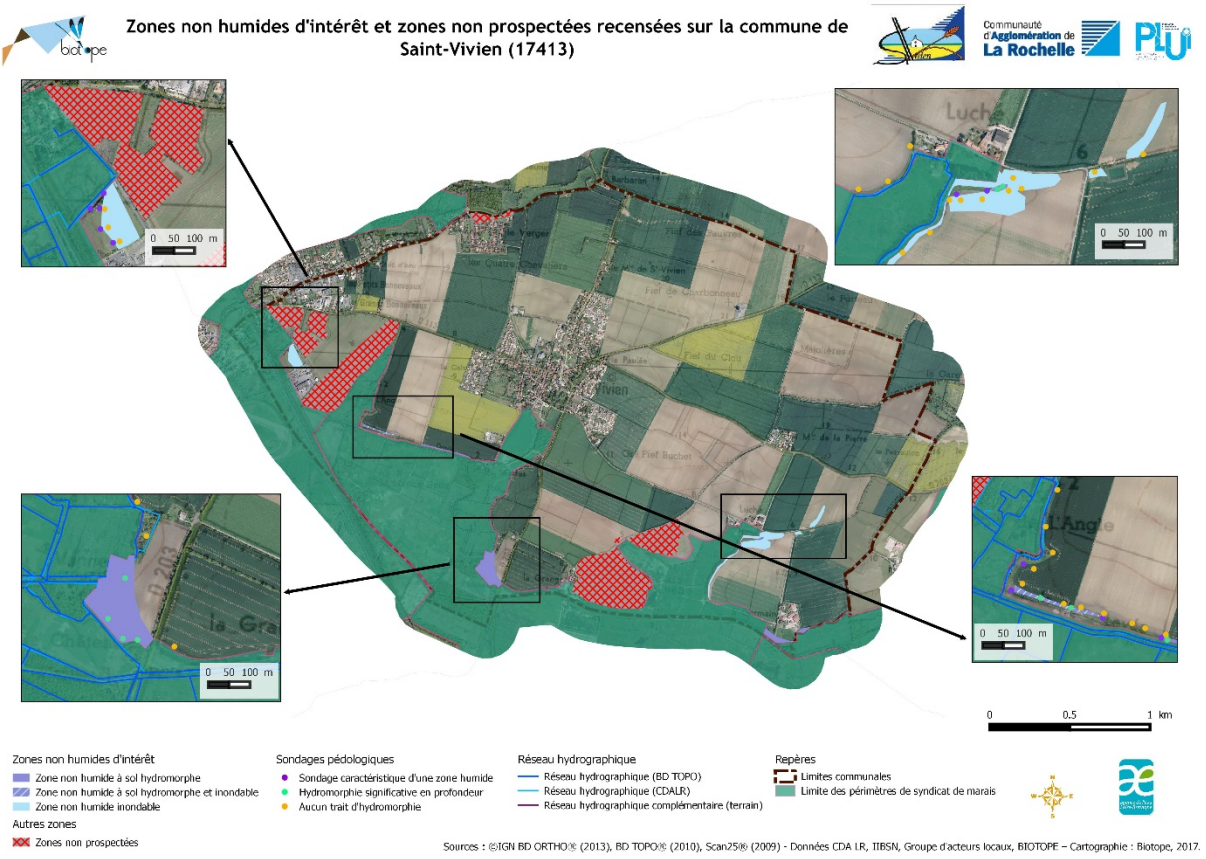

Figure 11 : Cartographie des zones non humides d'intérêt et des zones non prospectées sur la commune de Saint-Vivien.

Aucune mare ou plan d'eau n'a été recensé sur la commune en dehors du périmètre de marais géré par des associations syndicales.

2,4 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été répertoriés au nord de la commune en complément du réseau hydrographique déjà connu (©IGN BD TOPO, ©CDA LR Hydrolin).

Enfin, plusieurs éléments ponctuels ont été observés :

- 1 réservoir à l'est de Luché,
- 1 forage agricole au nord du marais de Luché,
- 2 zones d'inondation de bâti signalées à l'ouest du bourg,
- 2 bassins d'orage à l'ouest et au sud du bourg,
- 1 zone de remblais signalée au niveau de la zone artisanale de Loin du Bruit (Figure 12).

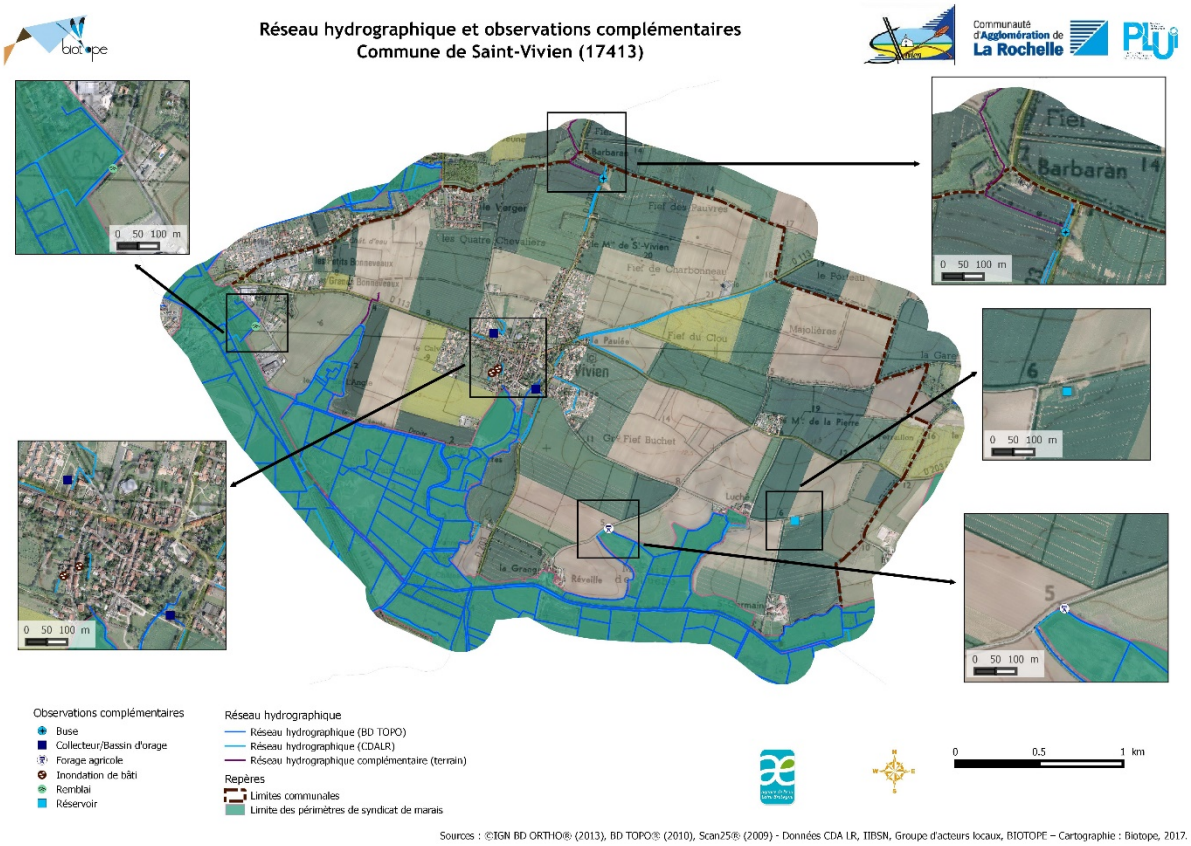

Figure 12 : Réseau hydrographique et observations complémentaires – Commune de Saint-Vivien

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Ne sont détaillées ci-dessous que les planches ayant fait l'objet de remarques de la part des acteurs présents.

- **COMMUNE DE THAIRE**

Planche 1 : la zone inondable telle que représentée est en réalité moins étendue. Son emprise a été modifiée selon les dires d'acteurs.

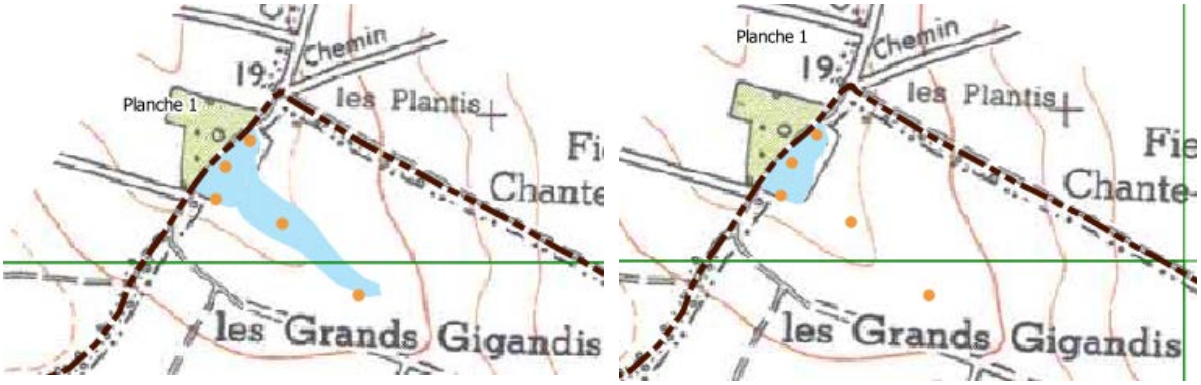

Extraits de la planche 1 (à gauche planche présentée en GAL3, à droite planche corrigée suite aux remarques des acteurs présents)

Planche 6 : les zones inondables du secteur de Barbaran ont été contestées lors de la mise à disposition des atlas en mairie (*cf* remarque de M. Beraud). Les photo-aériennes de la CDA ne permettent pas de confirmer leur existence. Elles ont ainsi été supprimées.

Extrait de la planche 6 présentée en GAL3

Planche 7 : un symbole ponctuel a été ajouté pour matérialiser la présence d'une zone inondable linéaire liée à une dépression topographique observée dans des terrains agricoles. Cette zone n'est inondée que ponctuellement en fonction de la pluviométrie et se ressuie rapidement.

Extrait de la planche 7 – ajout d'un ponctuel signifiant la présence d'une zone inondable à dire d'acteur

Planche 10 : le caractère inondable des deux zones non humides à sol hydromorphe n'a pas lieu d'être à dire d'acteurs. Il est donc supprimé (1).

De plus la zone inondable signalé à l'est de ces deux zones hydromorphes est supprimée et remplacée par deux ponctuels compte tenu d'une localisation incertaine (2).

Extraits de la planche 10 (à gauche atlas présenté en GAL3, à droite atlas corrigé)

Planche 16 : la zone non humide à sol hydromorphe et inondable a été contesté lors de la mise à disposition de l'atlas en mairie (cf remarque de M. Courtiol). Le caractère inondable de la zone n'a pas pu être justifié grâce aux photos prises lors des inventaires de terrain ni par les photos aériennes de la CDA de la Rochelle. En revanche, le caractère hydromorphe a été mis en évidence par la présence d'une nappe visible à 30 cm.

Le caractère hydromorphe du sol est donc maintenu mais la mention d'inondabilité supprimée.

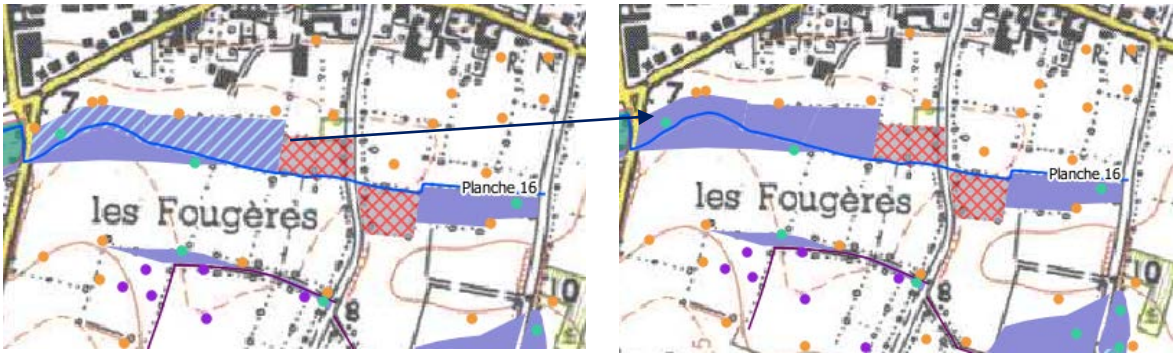

Extraits de la planche 16 – suppression du caractère inondable de la zone non humide à sol hydromorphe située au nord des Fougères

- **COMMUNE DE SAINT-VIVIEN**

Planches 2 et 6 : une attention particulière est apportée sur la zone industrielle des Bonneveaux qui est visée par les aménagements. Deux zones humides y ont été identifiées et délimitées. Selon M. Cholet, la zone humide serait artificielle et liée à la création de la 4 voies.

Planche 7 : une mare est signalée dans le bourg de Saint-Vivien. Elle avait été classée en zone humide compte tenu de la présence d'une végétation caractéristique.

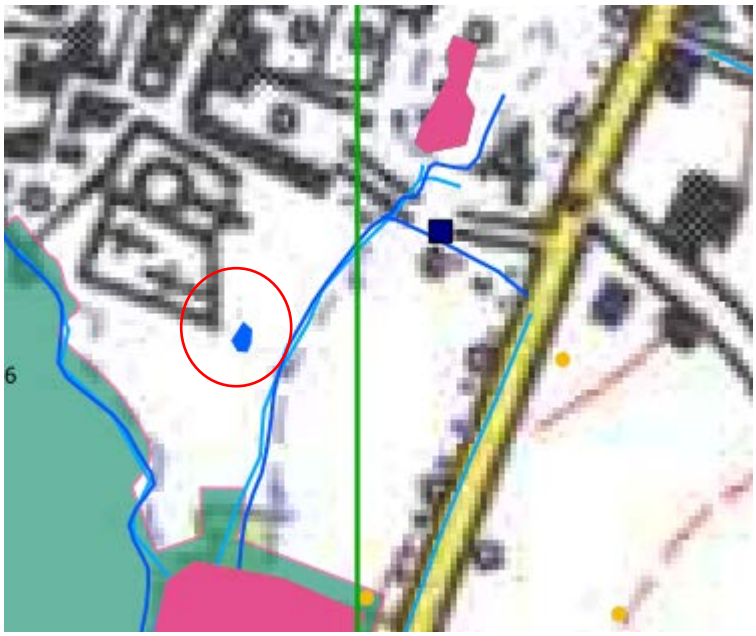

Extrait de la planche 7 – mare ajoutée

Planche 9 : les contours de la zone non humide à sol hydromorphe située en bordure de marais à l'ouest des Granges sont à revoir (cf M. Balbut). La zone existe bien mais serait trop étendue qu'en réalité.

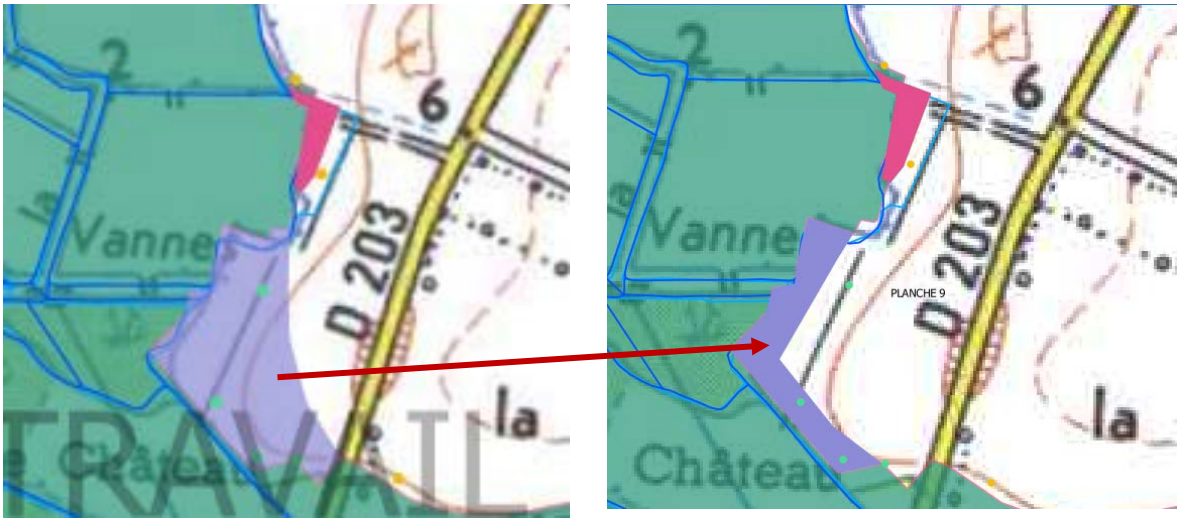

Extraits de la planche 9 – modification des contours de la zone non humide à sol hydromorphe (à gauche avant correction et à droite après correction)

Planche 10 : le secteur de Luché a fait l'objet de deux remarques. La première de M. Maréchal concerne la zone non humide inondable qui est signalée comme se ressuyant très rapidement soit maximum 1 jour après un événement pluvieux. Les zones inondables du secteur sont remplacées des symboles ponctuels qui permettent de conserver l'information.

La zone humide identifiée est également contestée par M. Beraud. Des sondages complémentaires seront réalisés sur cette emprise afin de lever le doute.

Extraits de la planche 10 – suppression des zones inondables et matérialisation de l'information par des symboles ponctuels (à gauche avant correction et à droite après correction)

Le groupe d'acteurs demande à ce que les polygones des secteurs hydromorphes n'apparaissent pas considérant que les sondages apportent l'information suffisante.

Le groupe d'acteur demande également que les surfaces dites inondables figurent sous la forme d'éléments ponctuels. Le caractère inondable ne répond selon eux pas la réalité du territoire compte tenu du fait que l'eau ne reste que très peu de temps sur la parcelle et s'infiltre rapidement.

Prochaines étapes

Sous réserve des modifications effectuées en direct lors de la réunion, l'inventaire de Thairé est considéré comme représentatif de la réalité de terrain. Il sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation à compter de février 2017 et sera ensuite envoyé et soumis à la validation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin.

Sur la commune de Saint-Vivien, des retours sont nécessaires dans le secteur de Luché. Une fois les compléments de sondages faits, il est convenu avec la commune de produire et de diffuser une version corrigée de la carte de synthèse en amont de la livraison de l'inventaire.